



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DÉPARTEMENTALE LOISIRS

PROCES VERBAL N° 06 – SAISON 2024/2025

Réunion du	Jeudi 19 décembre 2024
Présidence	M. DUMAS Dominique
Présents	DUMAS Dominique, CHEVET Michel, BENAITEAU Gérard, PRUDHOME Virginia, MOREAU Annie, CHIRON Alexandra, GEORGES Annabelle
Excusés	LORANT Ghislaine, MAUPILIER Jacques, CALET Gilles, NOBLET Emmanuelle

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal n° 5 du 20 novembre 2024 est adopté sans remarque particulière.

2. Coupe de l'amitié loisirs

La commission fait un point sur le 3^{ème} tour de la Coupe de l'Amitié qui s'est déroulé le 13 décembre 2024 et constate les infractions suivantes :

Longeron Torfou – Villedieu la Renaudière Match n°29561840 Groupe H

Le joueur du club du Longeron Torfou **BRILLOUET Bastien**, licence n° 470612909, a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur licence senior libre.

Considérant que le club Longeron Torfou n'a pas respecté l'article 3 de la coupe de l'amitié loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe Longeron Torfou pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Villedieu la Renaudière et transmet le dossier à la CDSR.

JF CHOLET – MAYBELEGER Match n° 29561792 Groupe G

Le Licencié de Maybéléger **BENESTEAU David**, licence n°430612030, a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence de dirigeant.

Considérant que le club de Maybéléger n'a pas respecté l'article 3 de la coupe de l'amitié loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe Maybéléger pour en reporter le bénéfice à l'équipe de JF Cholet et transmet le dossier à la CDSR.

3. Point sur le calendrier foot loisirs à 11, foot mixte et foot en marchant

Foot loisirs à 11

La commission procédera à la mise à jour des feuilles de matchs n° 7,8,9 et 10 lors de la prochaine réunion.

Foot mixte

Tout se déroule bien.

Foot en marchant

Tout se passe plutôt bien sur le développement de la pratique au sein du district, avec de plus en plus de clubs concernés.
La commission regrette que sur la journée 3 du 06/12/2024, les clubs Angers Foot 2 Cœur, Avrillé AS et Ste Gemme d'Andigné n'ont pas rempli la feuille de plateau.

4. Point sur les plateaux féminins loisirs

Pas de remarque particulière sur la journée 4.

La commission finalise le calendrier des plateaux à partir du mois de janvier. Il sera diffusé très rapidement.

Points à souligner :

- 12 joueuses maximum sur la feuille de plateau.
- Le respect des temps de match 2x12 mn à 4 et 2x15 mn sur un plateau à 3 équipes.
- A partir de la saison 2025/2026, il faudra avoir 18 ans révolus.
- Le club recevant devra désigner 2 arbitres.

Prochaines réunions les mardis 14 janvier, 20 février, 20 mars, 10 avril, 22 mai.

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. DUMAS Dominique	M. CHEVET Michel